

GUIDE CONSEIL CONCERNANT LE PORT ET L'ENTRETIEN DES CASQUES DE SÉCURITÉ

Tous les casques de sécurité Centurion sont conçus, fabriqués et testés selon les normes les plus élevées. Tous les casques répondent à la norme européenne (EN 397) en vigueur pour les casques de sécurité industriels. Un casque de sécurité peut sauver votre vie, il doit par conséquent être traité avec tout le soin et le respect qu'il mérite.

Propriétés

Tout Casque de sécurité doit être ajusté de façon à ne former plus qu'un avec la tête de chaque porteur. Un casque trop serré ne va pas apporter le confort nécessaire, tandis qu'un casque trop ample ne va pas fournir la protection adéquate en cas d'accident.



Marquage

Le matériau utilisé pour la coque du casque a été spécialement choisi pour ses propriétés d'absorption de choc et d'impact et pour sa longévité. Il peut cependant être sensible aux produits chimiques. Pour cette raison, il est recommandé que les casques ne soient ni peints ni marqués par des feutres et ne doivent porter ni décalcomanies ni étiquettes*. Les casques de sécurité Centurion sont marqués par nos soins à l'aide de composants soigneusement recherchés qui n'altèrent en rien à long-terme les propriétés du casque.

* Certaines étiquettes ont un adhésif qui n'affecte pas les propriétés protectrices du matériau de la coque. Nous approuvons l'utilisation de l'étiquette Fasson Vellum Extra/R5000/BG40 de Avery Dennison. Si vous avez un doute sur le type d'étiquette/d'adhésif ou si vous en utilisez des différentes, nous vous proposons un service gratuit pour tester l'adhésif des étiquettes dans nos laboratoires afin de valider leur compatibilité sur nos casques.

Entretien

En cas de besoin, nous vous conseillons de nettoyer le casque de sécurité à l'aide d'eau chaude savonneuse et d'un chiffon doux. Si cette opération s'avère inutile, le casque doit être remplacé. Ne tentez d'utiliser ni solvants ni abrasifs.

Stockage

Le casque peut être stocké dans son carton d'origine à température ambiante (entre 0°C et + 30°C), dans le noir, jusqu'à 5 ans après sa date de fabrication (sans affecter sa durée de vie d'utilisation). Un stockage supérieur à 5 ans réduit de façon proportionnelle sa durée de vie d'utilisation. Un stockage à la lumière directe, dans des températures extrêmes ou dans un environnement susceptible de déformer la coque n'est pas recommandé. Cela réduirait la durée de vie du casque.



Durée de vie d'un casque

Le casque a une durée de vie d'utilisation de 5 ans à partir de sa date d'utilisation (c'est-à-dire sans compter sa durée de stockage). Il est recommandé de détruire le casque après 5 ans d'utilisation. Un port excessif et une utilisation dans des conditions extrêmes peuvent considérablement diminuer la durée de vie du casque.

La déclaration de durée de vie d'utilisation d'un fabricant est une recommandation à titre de conseil et de bonne pratique. Cependant, Centurion a effectué des tests substantiels sur des casques au fil des ans, dans le but de rechercher les effets sur les matières premières des casques, incluant ses propriétés à retenir les rayons UV, tests pour lesquels ils sont très confiants durant cette période de 5 années.

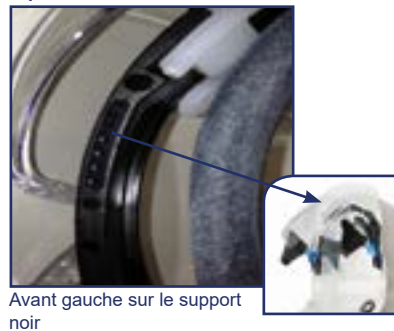
La date de fabrication est intégrée dans le casque, l'année étant inscrite comme: 18=2018, à laquelle s'ajoutent 4 segments, indiquant le trimestre de fabrication pour l'année en question.

Selon le modèle de casque, la date de fabrication se trouve à différents endroits :

Nexus:



Spectrum:



Reflex:



Autres casque Centurion:



Liste de contrôle d'usure et d'entretien

- ✓ Vérifiez les éraflures profondes ou égratignures
- ✓ Vérifiez que la jugulaire est en bon état
- ✓ Ne pas en mettre d'autocollants ou d'encre non autorisés sur le casque de sécurité
- ✓ Vérifiez que votre casque est marqué CE
- ✓ Vérifiez la date de fabrication (Centurion 5 + 5)
- ✓ Ne pas porter de couvre-chef non conforme sous votre casque
- ✓ Ne jetez pas votre casque de sécurité
- ✓ Quand il n'est pas utilisé, placé votre casque dans un sac ou quelque part en sécurité

Date de première utilisation

Centurion propose également à l'intérieur du casque une étiquette sur laquelle le porteur ou l'employeur peut indiquer la date de première utilisation.

